

Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer 2, Rue Albert Camus - CS 20079 - 62968 LONGUENESSE CEDEX Service Aménagement / Urbanisme Tél : 03.74.18.20.30 - Site internet : www.ca-pso.fr

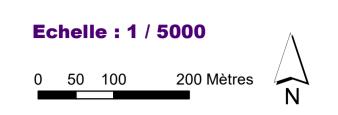
Tous droits réservés - Reproduction et diffusion interdites - Imprimé le 28/06/2019

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

HOULLE

PLAN B : Repérage des éléments paysagers et patrimoniaux à protéger (Art. L151-19 du CU)

Date: 24/06/2019



Vu pour être annexé à la délibération d'approbation n° D226-19 du conseil communautaire de la CAPSO en date du 24 juin 2019.

François DECOSTER

ÉLÉMENTS PAYSAGERS À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme) Haie ou alignement d'arbres

Espace vert et boisement

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX À PROTÉGER : (Art.L151-19 du Code de l'Urbanisme)

Éléments patrimoniaux avec prescriptions

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au règlement du PLUi

Éléments patrimoniaux avec préconisations

MENTQUE-NORTBÉCOURT

Le numéro indiqué fait référence à des fiches explicatives annexées au rapport de présentation

